



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -
La Cellule de Communications et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات
البورصة ومراقبتها

Alger le, 20 janvier 2025

Communiqué

Publication d'une instruction relative aux modes de passation des ordres de bourse

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts pour dynamiser le marché financier algérien et en réponse à la forte dynamique de digitalisation des services financiers que connaît le pays, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) annonce la publication de l'**Instruction COSOB n° 24-10 du 31 décembre 2024**, portant sur les modalités de passation des ordres de bourse.

Cette instruction vient de préciser les dispositions de l'article 21 du règlement COSOB n° 15-01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des intermédiaires en opérations de bourse (IOB). Elle s'inscrit pleinement dans les efforts visant à améliorer la transparence, l'efficacité et la sécurité des transactions boursières dans un environnement de plus en plus numérisé.

L'Instruction COSOB n° 10-24 introduit des modalités de passation des ordres de bourse qui incluent notamment des supports électroniques et téléphoniques notamment les plateformes de passation et de suivi des ordres de bourse. Elle vise à garantir une gestion plus souple, plus sécurisée et plus accessible des transactions boursières pour les investisseurs, en particulier à travers des dispositifs numériques. Les IOB agréés sont invités à se conformer aux dispositions de cette nouvelle instruction dans un délai de six (6) mois.

Ce processus constitue une avancée importante dans la stratégie de modernisation du marché financier et s'inscrit dans la continuité de l'adaptation du cadre réglementaire afin de permettre la numérisation des services financiers.

17، شارع شكين - واد حيدرة - بن عكنون - الجزائر
17, Campagne CHKIKEN - 16043 - Val d'Hydra - Ben Aknoun- Alger
Tél: 023 47 27 93/ 47 28 03 - Fax: 023 47 28 00 / 47 28 04
www.cosob.dz

